RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 23 juillet 2020

#Chiffre

Le chiffre : 3,7 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 2è trimestre 2020 en Corse pour les projets en faveur de l'eau
[Focus : La protection et la gestion du milieu marin]

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse aide les collectivités de Corse à rattraper leur retard structurel en infrastructures d'eau et d'assainissement, ainsi qu'à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Au 2ème trimestre 2020, elle a soutenu **27 projets**.

Les chiffres clés au 2ème trimestre 2020 en Corse

- **70 % des aides (2,6 M€)** sont consacrées à la remise à niveau des infrastructures des collectivités en eau potable (1,7 M€) et en assainissement (0,9 M€),
- **19 % (0,7 M€)** vont à la surveillance et l'amélioration de la connaissance du milieu marin et des diverses pressions anthropiques (pollutions, activités, usages …) auxquelles il est soumis,
- Un peu plus de **5 % (0,2 M€)** bénéficient respectivement à **la préservation et la restauration des milieux aquatiques** et à l'amélioration de la **gestion quantitative de la ressource en eau**.

3 projets remarquables en Corse au 2ème trimestre 2020

La rénovation des infrastructures d'alimentation en eau potable à Antisanti

La commune d'Antisanti met à niveau son réseau d'alimentation en eau potable vétuste et sujet à de fréquentes casses. Conformément au schéma directeur finalisé en 2018, elle réhabilite et protège le captage de Candelina, sécurise l'approvisionnement en remplaçant 1 600 mètres de la canalisation qui permet le transfert de l'eau vers l'ouvrage de stockage principal, réhabilite les réservoirs d'Antisanti et de

Pierre Blanche, installe un dispositif de chloration pour traiter l'eau et met en place des équipements (compteurs, vanne de sectionnement) pour suivre et rechercher les fuites. Elle reçoit pour ces travaux une aide de l'agence de l'eau de **618 040 €**.

Un état des lieux de la ressource en eau en Corse pour anticiper l'adaptation au changement climatique

La Collectivité de Corse, désignée par l'Assemblée de Corse comme autorité en termes de gouvernance pour la déclinaison locale des mesures préconisées par le Plan de bassin d'adaptation au changement Climatique (PBACC) dans le domaine de l'eau, engage un état des lieux des ressources en eau de l'île. Par territoire identifié au PBACC, elle va réaliser un diagnostic des aquifères, de leurs usages, de leurs modalités de fonctionnement et d'exploitation, ainsi qu'une évaluation des perspectives, à court et moyen termes, de mobilisation de nouvelles ressources en eau souterraine. Les résultats seront cartographiés et disponibles via un outil web. Pour ces études, identifiées dans le PBACC de Corse adopté par le comité de bassin le 24 septembre 2018, l'agence de l'eau attribue à la Collectivité de Corse une aide de **96 000 €**.

La poursuite du suivi scientifique des nurseries artificielles installées dans le port de Bonifacio

La commune de Bonifacio souhaite poursuivre pour deux années supplémentaires (2020-2021) le suivi scientifique de 50 nurseries artificielles, dont elle a équipé son port en 2016. Ces dispositifs de type Biohut ont pour vocation de réhabiliter la fonction de nurserie pour les larves de poissons des petits fonds côtiers marins, dégradée par les ouvrages portuaires. Ce suivi prévoit d'établir l'abondance, la diversité et la taille des jeunes poissons inféodés au Biohut, ainsi que de recenser les autres espèces de faune et de flore fixée présentes. Cette démarche s'inscrit dans la politique de développement durable portée par la commune de Bonifacio depuis plusieurs années et concrétisée par l'obtention de la certification européenne "Ports Propres" et sa candidature à la certification "Actif en Biodiversité" en 2020. Pour ce suivi, qui complète ceux réalisés ces 3 dernières années (2017-2019), l'agence de l'eau octroie à la commune une subvention de **6 500 €**.

FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DU MILIEU MARIN DES BASSINS RHONE-MEDITERRANEE ET DE CORSE

13 millions d'euros ont été investis au 1er semestre 2020 par l'agence de l'eau ce qui correspond à **505 projets** portés par les collectivités, les entreprises et associations dont **90% des actions concernent la réduction des apports polluants à la mer.**

- **83 % des aides pour réduire les apports polluants à la mer** dont :
  - 7,1 M€ pour réduire les pollutions domestiques, dont 2,2 M€ pour la pollution pluviale,
  - 3,6 M€ pour réduire les pollutions agricoles,
  - 374 000 € pour réduire les pollutions toxiques industrielles.
- **12% des aides vont à la surveillance du milieu marin** dont :
  - 1 M€ pour surveiller la qualité écologique du milieu marin et les pressions,
  - 710 000 € pour mieux connaître la biodiversité marine et le fonctionnement du milieu.
- **5% des aides vont à la préservation et la restauration écologique du milieu marin** dont :
  - 360 000 € pour restaurer les fonctions écologiques perdues des petits fonds côtiers sur les secteurs où la pollution est aujourd'hui maîtrisée.

3 axes majeurs guident l'action de l'agence de l'eau

1. **réduire les apports de polluants à la mer** avec une priorité à la gestion des eaux pluviales afin de continuer à améliorer la qualité chimique du milieu et de répondre aux enjeux de contamination de la chaîne trophique ;
2. **améliorer la connaissance,** notamment sur la biodiversité marine et la surveillance des écosystèmes marins et des pressions qui les affectent ;
3. **ne pas dégrader le milieu et le restaurer** avec une priorité pour protéger l'herbier de posidonie des ancres des gros bateaux, en synergie avec le renforcement récent de la réglementation relative aux mouillages par le Préfet maritime de Méditerranée.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse **- www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr**

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ● Marie-Claire Lunven ● 04 72 71 27 24 ● marieclaire.lunven@eaurmc.fr

Agence Plus2sens ● Laurence Nicolas ● 06 64 50 59 50 ● laurence@plus2sens.com

● Stéphanie Bonnamour ● 06 60 58 45 45 ● stephanie@plus2sens.com